

Démosthène, *Sur la couronne* 296 et le vocabulaire grec de la mutilation corporelle

Yannick Muller

DOI – 10.7358/erga-2013-001-mull

ABSTRACT – In ancient Greek there is no general verb such as «to mutilate» in order to express corporal mutilation, however, there is a large variety of terms dealing with the cutting, the severing or the amputation of an individual's part of his body. The main difficulty lies in the polysemous character of some of these words. The present article focuses on one of them, ἀκρωτηριάζω, used by Demosthenes, *On the Crown* 296: he is accusing the pro-Macedonian politicians to «mutilate» their cities. This verb has three different meanings: either severing a human body's extremities, cutting the prow of a vessel or forming a promontory. In our case, modern translators, following Harpocration, grammarian of the IIth century AD, have chosen to use the verb in its first meaning, considering that the orator thus personified the cities. A close look at all the occurrences in the ancient literature shows a possible different approach, since ἀκρωτηριάζω seems not to have been used to mean a mutilation on a human being before the middle of the Hellenistic period. Demosthenes may have rather used here the image of cities as defenceless as triremes amputated from their rams.

KEYWORDS – Mutilation, Demosthenes, lexis.

Le grec ancien ne connaît pas de terme générique pour désigner la mutilation corporelle ou l'action de mutiler: en revanche, il existe toute une variété de mots pour exprimer l'action de couper, de trancher, d'amputer, de priver un individu d'une partie de son corps. La principale difficulté est que, le plus souvent, ces mots possèdent plusieurs sens, parfois éloignés les uns des autres, au point de compliquer le travail du traducteur, voire de générer des contresens. Nous nous proposons, à titre d'exemple, d'explorer l'un de ces termes. Dans un passage de son discours *Sur la couronne*, Démosthène invective tous les traîtres qui, dans les principales cités grecques continentales, ont soutenu le parti macédonien: il les accuse d'avoir eux-mêmes «mutilé»¹ leurs patries respectives (ἡκρωτηριασμένοι τὰς αὐτῶν

¹ C'est la traduction habituelle que l'on retrouve aussi bien dans les éditions françaises qu'étrangères, voir Mathieu 1947 (2002), 118; Carlier - Bouchet 2000, 396;

ἕκαστοι πατρίδας). Les principaux outils lexicographiques à notre disposition proposent trois sens au verbe employé, ἀκρωτηριάζω, qui émanent des trois définitions du substantif ἀκρωτήριον: «amputer un homme d'extrémités du corps» – ou ἀκρωτήρια – et par extension «mutiler»; «couper les *akrôtèria* des navires», c'est-à-dire leurs éléments saillants en métal (ceux de la proue en particulier)²; ou encore, dans un contexte géographique, «former un promontoire», soit un *akrôtèrion*³. Concernant le passage qui nous intéresse, à en croire Harpocrate au II^e siècle de notre ère⁴, suivi par l'ensemble des traducteurs modernes, Démosthène emploie le terme dans sa première acception, mais au sens figuré: la patrie se trouve ainsi métaphoriquement personnifiée. Cependant, une étude approfondie des occurrences de ce terme jusqu'au début de l'époque impériale met en évidence une apparition très tardive de ce sens dans la littérature conservée. Il est donc nécessaire de reprendre de manière systématique l'analyse des emplois d'ἀκρωτηριάζω afin de mieux appréhender son évolution sémantique. Dans un premier temps, nous verrons son usage dans les écrits antérieurs au milieu du IV^e siècle av. J.-C. Puis, nous explorerons les textes des époques postérieures jusqu'à Harpocrate, c'est-à-dire la fin du III^e siècle de notre ère⁵. Enfin, nous reviendrons au passage de Démosthène afin de le placer en perspective et de mieux comprendre l'image voulue par l'orateur.

«mutilated their own countries», Vince - Vince 1926, 213; «hacked off the limbs of their own country», Yunis 2001, 274.

² Pour des représentations de la proue et de l'éperon sur les vases, les monnaies ou en trois dimensions, cf. Morisson - Williams 1968, pls. 13-20 et 26-28; Morrison - Coates - Rankov 2000², 123, fig. 33; 142-143, figg. 37-38.

³ Voir les dictionnaires classiques *Bailly*, *LSJ*, *DGE s.v.* ἀκρωτηριάζω ou encore Chantraine 1968 (2009), 42. Dans tous les cas, les différents sens sont détaillés avec références, mais sans que soit établie une chronologie dans les usages.

⁴ Harp. *s.v.* ἡκρωτηριασμένοι: «ayant mutilé eux-mêmes chacune de leurs patries, à la place de 'ayant infligé des outrages': car, ceux qui infligeaient des outrages à des individus avaient coutume de leur découper les extrémités (ἡκρωτηριασμένοι τὰς αὐτῶν ἕκαστοι πατρίδας, ἀντὶ τοῦ λελυμασμένοι οἱ γὰρ λυμαινόμενοι τισιν εἰώθασι περικόπτειν αὐτῶν τὰ ἄκρα)». Pour le texte grec, voir Keaney 1991, 123.

⁵ Sur la date du rhéteur d'Alexandrie Valérius Harpocrate, voir l'introduction de Keaney 1991, ix-xi. Cf. *Suda, s.v.* Ἀρποκρατίων (α 4014); Gossen 1912, 2416-2417; Hemmerdinger 1959, 107-109.

1. LE VERBE ἀκρωτηριάζω

JUSQU'À L'ÉPOQUE DE DÉMOSTHÈNE ⁶

D'emblée il faut noter la rareté de l'usage de ce verbe avant l'époque hellénistique: en effet, parmi la littérature conservée – et en excluant le cas d'un fragment ⁷ –, nous n'avons que deux emplois connus pour la période précédant Démosthène. En outre, il n'est absolument pas question de mutilation corporelle, mais de prise de navire; il s'agit donc du deuxième sens évoqué en introduction:

Her. III 59. Ἐκτῷ δὲ ἑτεῖ Αἰγινῆται αὐτοὺς ναυμαχίᾳ νικήσαντες ἠνδραποδίσαντο μετὰ Κρητῶν, καὶ τῶν νεῶν καπρίους ... ἐχουσέων τὰς πρῶρας ἠκρωτηρίασαν καὶ ἀνέθεσαν ἐς τὸ ἱρὸν τῆς Αθηναίης ἐν Αἰγίνῃ.

Mais, la huitième année, les Éginètes, les ayant vaincus en combat naval, les réduisirent en esclavage avec l'aide des Crétois et comme leurs navires portaient des proues en forme de sangliers, ils les *amputèrent des akrôtéria* et les consacrèrent dans le temple d'Athéna à Égine.

Xen. *Hell.* VI 2, 35-36. Αἱ δὲ ἀπὸ Συρακουσῶν νῆες ἅπασαι ἐάλωσαν αὐτοῖς ἀνδράσιν. Ὁ μὲντοι Ἴφικράτης τὰς μὲν τριήρεις ἀκρωτηριασαμένους ἐλκῶν κατηγάγετο εἰς τὸν τῶν Κερκυραίων λιμένα.

Et absolument tous les navires de Syracuse furent capturés avec leurs hommes. Bien sûr, Iphicrate, après *avoir amputé lui-même des akrôtéria* les trières, les fit conduire en les remorquant au port de Corcyre.

⁶ Quand il est question de la mutilation, nous avons pris le parti de traduire le plus souvent le verbe *akrôtèriazô* par «amputer des extrémités (du corps)» un homme, afin de conserver la transitivité du verbe grec et de rester au plus près de l'étymologie. Cette lourdeur de traduction permet une certaine neutralité en attendant, et c'est le but de l'exposé, d'étudier plus précisément l'éventuel glissement progressif vers le sens plus large de «mutiler» en dégageant une chronologie de cette évolution. Les traductions du grec sont personnelles.

⁷ Il s'agit d'un fragment d'Hellanicos de Lesbos (fr. 133bis Mette) contenu dans une scholie à Pindare préservée dans un papyrus d'Oxyrhynchos (*P. Oxy.* 26, 2442), voir Mette 1978, 7. Le papyrus est daté du III^e siècle ap. J.-C. et il est difficile d'affiner la datation pour la scholie elle-même, d'autant que le passage qui nous intéresse intervient non pas après la mention d'Hellanicos, mais après celle du livre LX des *Généalogies* d'Épiménide. Il rapporte que «deux guerres survinrent, l'une après que Klyménos eut péri, l'autre après qu'Héraclès *eut amputé d'extrémités de leur corps* ceux qui étaient venus pour le tribut (δύο δὲ πόλιεμοὶ ἐγένοντο), ὁ μ(έν) Κλυμένου ἀναρεθένο(ς), | [ὁ δὲ τοὺς ἐπι] δασμὸ(ν) π[α]ρ[ό]ντ(α)ς Ἡρακλέο(υ)ς ἀκρωτηριά[σαντο(ς)]». Nous avons là bien évidemment un résumé de ce qui devait apparaître dans les *Généalogies*, il est donc probable que le scholiaste a paraphrasé le texte sans nécessairement employer un vocabulaire identique. Par ailleurs, s'agit-il d'Épiménide le Crétois (*FGHist* 457) de la fin du VII^e siècle av. J.-C. qui purifia Athènes de la souillure liée à l'antique meurtre des Cylonides et qui écrivit une *Théogonie* (parfois aussi appelée *Généalogie*) ou d'un historien postérieur, homonyme du précédent et cité par Diogène Laërce (I 115) comme auteur de *Généalogies*?

Dans un cas, comme dans l'autre, le sens est évident et bien explicité par le contexte. Nous pouvons cependant noter l'emploi indifférencié de la forme active et médio-passive pour qualifier l'action menée contre les navires. Il ne semble donc pas, sauf accident dans l'état de conservation de notre documentation – ce qui ne peut être totalement exclu – que le verbe ἀκρωτηριάζω ait été utilisé pour qualifier une mutilation corporelle avant Démosthène.

2. LES EMPLOIS JUSQU'À HARPOCRATION

Après Démosthène, la littérature antique conservée ne révèle aucun usage d'ἀκρωτηριάζω pendant près de deux siècles, si nous laissons de côté les fragments d'auteurs du début de l'époque hellénistique. En effet, ces quatre fragments d'historiens ou de philosophes apparaissent dans des œuvres plus tardives et ne correspondent probablement pas à des citations directes: ils relèvent au mieux de la paraphrase⁸, à l'exclusion peut-être d'un fragment de Mégasthène, qui évoque un châtimement en Inde prévoyant que «celui pris en flagrant délit de faux témoignage soit amputé des extrémités»⁹. Nous reviendrons sur ce fragment plus tard lors de la

⁸ Dans un fragment de Philochore (*FGrHist* 328 F 3b), cité dans une scholie à Aristophane, *Lysistrata* 1094, *akrotēriazō* précède de deux lignes la citation de l'athidographe et n'intervient pas dans la suite logique. Il n'a probablement été inclus par Jacoby que pour contextualiser le passage. Il faut sans doute voir ici un emploi tardo-hellénistique, voire impérial de l'initiative même du scholiaste et qui correspond tout à fait au sens donné au verbe à la même époque: le scholiaste nous dit que «des Hermocopides amputèrent de leurs extrémités les Hermès (Ἑρμοκοπίδαι ἠκρωτηριάσαν τοὺς Ἑρμᾶς)». Il est notable que le verbe ἀκρωτηριάζω n'est jamais employé par les témoignages contemporains (Thuc. VI 27-29; *Andoc. De Mysteriis*), par contre il l'est par Plutarque (*Alc.* 18, 6; *Nic.* 13, 3). Pour les deux autres cas, il s'agit plutôt de paraphrase: ainsi un fragment de Cléarque de Soles (fr. 46, 9 Wehrli) cité par Athénée (XII 524d) illustre la violence extrême des Scythes par le fait «qu'ils amputaient des extrémités les nez de tous les hommes (πάντων τῶν ἀνθρώπων ... ἠκρωτηρίαζον τὰς ρίνας)». Lenfant 2007, 43-72, a montré que lorsque Athénée emploie, comme ici en 524c, «il raconte (ιστορεῖ)», il s'agit d'un résumé ou d'une paraphrase et cela «signale logiquement une reformulation» (51). Quant au dernier fragment, il s'agit d'une citation de Chrysippe de Soles (*Fragmenta logica et physica*, fr. 397 von Arnim) que l'on trouve chez Philon d'Alexandrie (*De aeternitate mundi* 49): le long passage qui semble directement tiré de l'œuvre du philosophe stoïcien est entrecoupé de commentaires de Philon et c'est ce dernier qui emploie ἀκρωτηριάζω alors que Chrysippe, dans la phrase introduite par φήσιν, utilise ἐκτέμνω, «exciser».

⁹ Ce fragment repris par Strabon (XV 54) est attribué à Mégasthène (*FGrHist* 134 F 24) qui est cité bien plus haut au paragraphe 53. Biffi 2005, 27-28, l'inclut, comme Jacoby, au sein de cet important fragment allant des paragraphes 53 à 55, mais sans le

synthèse finale. En ne considérant que la tradition directe conservée, nous arrivons donc au II^e siècle av. J.-C.

2.1. À l'époque hellénistique

À partir du milieu de l'époque hellénistique, la fréquence du mot augmente: dans l'œuvre de Polybe, nous comptons quatre mentions¹⁰, six dans celle de Diodore¹¹, auxquelles s'ajoutent quelques autres occurrences, l'une chez un auteur secondaire et un certain nombre de fragments¹². Il est notable qu'à la fin du III^e siècle av. J.-C., le sens exclusif du mot tel que l'attestent les sources classiques¹³ n'a pas totalement disparu, puisque Philon de Byzance l'emploie dans son traité de poliorcétique: en effet, dans le cadre d'un combat maritime, il conseille aux attaquants d'ordonner aux «soldats les meilleurs et les plus expérimentés, de ne pas *amputer des akrotèria* ni d'aborder aucun navire ennemi, mais de les éperonner»¹⁴.

Chez Polybe nous trouvons tout d'abord l'attestation la plus ancienne du dernier sens du mot évoqué en introduction – caractérisant un espace en forme de cap ou de promontoire¹⁵ –, mais il est surtout le premier auteur conservé à avoir employé de manière certaine ce verbe pour décrire une mutilation infligée à un être humain. Quant à savoir ce qu'il entendait précisément par là, regardons de plus près les trois emplois qui correspondent à des outrages physiques.

Tout d'abord, Polybe relate au livre IV l'acharnement des mercenaires révoltés de l'armée carthaginoise à l'encontre de leurs prisonniers puniques (milieu du II^e siècle av. J.-C.): «après qu'ils leur eurent coupé les mains, ils *amputèrent* les malheureux *d'extrémités de leur corps*: les ayant ainsi tron-

discuter véritablement; Radt 2009, 191, également en remarquant tout de même que le style indirect est abandonné par Strabon dès la fin du paragraphe 53; Leroy 2012, xxxix, préfère le mettre entre parenthèses. L'abandon du style indirect suggère néanmoins une reformulation.

¹⁰ Polyb. I 80, 13; IV 43, 2; V 54, 10 et VIII 21, 3.

¹¹ Diod. IV 10, 3; XIII 57, 3; XVII (sommaire) et XVII 69, 3. Il est possible d'y ajouter trois passages fragmentaires (XXV fr. 3; XXXIV/XXXV fr. 8 et fr. 14 Walton).

¹² Ce sont les fragments problématiques de Posidonios d'Apamée, voir n. 31.

¹³ Si l'on excepte évidemment le passage de Démosthène, objet de la présente étude.

¹⁴ IV 67 Rochas d'Aiglun (= 104, 12 Diels - Schramm): ἐπὶ τὰ καταστροφάματα λαβόντα τοὺς ἀρίστους καὶ ἐμπειροτάτους τῶν στρατιωτῶν, παραγγείλαντα μῆτε ἀκρωτηριάξιν μῆτε ἀναβαίνειν ἐπὶ πολεμίαν ναῦν μηδεμίαν, ἀλλὰ τῷ χαλκῳμάτι χρᾶσθαι. Voir Rochas d'Aiglun 1882 et Diels - Schramm 1920, 17-84.

¹⁵ Polybe évoque en IV 43, 2 «une avancée en forme de promontoire située en face de Byzance entre un temple d'Hermès et l'Europe (μεταξὺ τούτων ἐστὶν Ἑρμαῖον, τῆς Ἐυρώπης ἐπὶ προοχῆς τινος ἀκρωτηριαζούσης ἐν τῷ στόματι κείμενον)».

qués¹⁶ et leur ayant brisé les jambes, ils les jetèrent encore vivants dans une fosse»¹⁷. Il semble bien être question ici d'ablation de membres ou d'organes: la mutilation commence par les mains et s'étend à d'autres parties du corps, peut-être du visage. En second lieu, Polybe, de manière plus vague, expose au livre V les atrocités commises par Herméias, ministre d'Antiochos III dans la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C.: «en *amputant des extrémités*, en assassinant et en torturant, il fit périr beaucoup d'habitants de Séleucie»¹⁸. Enfin, au livre VIII, la décision quant au sort d'Achaïos, prétendant séleucide contemporain de l'épisode précédent, prévoit «que d'abord on *amputerait* le malheureux *d'extrémités de son corps*, et, qu'à la suite de ces outrages, après lui avoir tranché la tête et l'avoir cousue dans la peau d'un âne, on exposerait son corps sur un pieu»¹⁹. Dans le dernier exemple, on peut conjecturer que l'emploi du pluriel ταῦτα suggère de multiples ablations. Un parallèle pourrait d'ailleurs être le supplice subi par Bessos sur les ordres d'Alexandre le Grand et concerner les appendices de la tête²⁰. Par ailleurs, Polybe utilise une formulation très voisine de celle du livre IV avec l'adjonction du substantif *ταλαιπώρος*, ce qui pourrait suggérer que pour un même type de dommages, il se sert d'une terminologie identique. Mais force est de constater qu'il ne s'étend pas suffisamment pour que nous soyons absolument certains qu'il entendait ce verbe dans le sens d'«amputer les extrémités d'un corps» et non dans celui plus général de «mutiler».

Plus éclairants sont les emplois qu'en fait Diodore: ainsi, l'historien sicilien de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. rapporte l'épisode des mutilés de Persépolis. En 331 av. J.-C., alors qu'il s'apprête à prendre la capitale perse, Alexandre est approché par un groupe de Grecs mutilés par le pouvoir achéménide²¹. Immédiatement après avoir employé le verbe ἀκρωτηριάζω pour

¹⁶ κολοβῶ est un autre verbe souvent traduit par «mutiler», «tronquer» ou «amputer».

¹⁷ Polyb. I 80, 13: ἐπειδὴ δὲ τὰς χεῖρας ἀπέκοψαν, ἠκρωτηριάζον τοὺς ταλαιπώρους· κολοβώσαντες δὲ καὶ τὰ σκέλη συντριψάντες ἐτι ζῶντας ἔρριψαν εἰς τινὰ τάφρον.

¹⁸ Polyb. V 54, 10: ἀκρωτηριάζων δὲ καὶ φονεύων καὶ στρεβλῶν πολλοὺς διέφθειρε τῶν Σελευκείων.

¹⁹ Polyb. VIII 21, 3: ἔδοξε δ' οὖν πρῶτον μὲν ἀκρωτηριάσαι τὸν ταλαιπώρον, μετὰ δὲ ταῦτα τὴν κεφαλὴν ἀποτεμόντας αὐτοῦ καὶ καταρράγαντας εἰς ὄνειον ἄσκον ἀνασταυρῶσαι τὸ σῶμα.

²⁰ Arr. *Anab.* IV 5, 3: nous apprend qu'Alexandre «ordonna que le nez et les oreilles soient amputés des extrémités (τὴν ῥῖνα ἀποτμηθῆναι καὶ τὰ ὄτια ἄκρα ἐκέλευσεν)». Cf. aussi Curt. VII 5, 40.

²¹ Diod. XVII (sommaire) et XVII 69, 3. Épisode évoqué en outre par Trogue-Pompée (Iust. XI 14, 11) et Quinte-Curce (V 5, 5-24), mais non par Arrien; Radet 1927, 5-34, accepte l'historicité de l'événement, Badian 1985, 443, est réservé, alors que Heckel 1980, 173, estime l'anecdote forgée par Clitarque pour renforcer l'effet dramatique et l'hostilité du lecteur envers l'empire perse.

qualifier ce qu'ils avaient subi, Diodore précise les parties concernées par la mutilation: «tous ayant été *amputés d'extrémités de leurs corps*, les uns des mains, les autres des pieds, d'autres encore d'oreilles et de nez»²². Le même verbe avait déjà été utilisé au livre XIII pour qualifier les violences commises par les mercenaires au service des Carthaginois – peut-être des Ibères – lors de la prise de Sélinonte en 409 av. J.-C.: «ils *amputèrent* les morts *des extrémités des membres* selon la coutume de leurs pères; certains d'entre eux furent vus avec des mains accrochées en grappe autour de leur corps, d'autres des têtes piquées sur leurs javelots et leurs lances»²³. La mutilation dans ces deux cas consiste explicitement en l'ablation des ἀκρωτήρια du corps (tête, main, pieds, nez ou oreilles) que ce soit sur des vivants ou des cadavres.

C'est toujours par le même verbe et sans autre précision que Diodore exprime le sort que réserve Héraclès aux envoyés du roi d'Orchomène Erginos venus réclamés tribut aux Thébains: «il chassa de la ville après les *avoir amputés de leurs extrémités* les Minyens survenus pour la réclamation du tribut et qui en exigeaient le paiement avec violence»²⁴. Cependant, à propos de ce dernier événement mythologique, nous bénéficions également du texte de la *Bibliothèque* du Pseudo-Apollodore, qui, bien que postérieur à Diodore, se base sans doute sur des mythographes de l'époque classique, notamment Phérécyde d'Athènes: or, il y est bien précisé qu'«attachant à leurs cous au moyen de cordes, après les leur avoir coupés, les oreilles, le nez et les mains, il leur dit de porter ce tribut à Erginos et aux Minyens»²⁵. Il semble donc bien que Diodore ait employé ce verbe dans le sens d'une amputation de parties du corps.

D'ailleurs, les fragments des livres perdus de Diodore comportent trois occurrences d'ἀκρωτηρίαζω qui vont tout à fait dans le même sens: le premier n'est qu'une redite de l'épisode des mercenaires révoltés de Carthage

²² Diod. XVII 69, 3: ἡκρωτηριασμένοι δὲ πάντες, οἱ μὲν χεῖρας, οἱ δὲ πόδας, οἱ δὲ ὦτα καὶ ῥίνας.

²³ Diod. XIII 57, 3: Ἠκρωτηρίαζον δὲ καὶ τοὺς νεκροὺς κατὰ τὸ πάτριον ἔθος, καὶ τινὲς μὲν χεῖρας ἀθρόας περιέφερον τοῖς σώμασι, τινὲς δὲ κεφαλὰς ἐπὶ τῶν γαίσεων καὶ τῶν σαυνίων ἀναπεύροντες ἔφερον.

²⁴ Diod. IV 10, 3: τοὺς γὰρ παραγενομένους τῶν Μινυῶν ἐπὶ τὴν ἀπαίτησιν τῶν δασμῶν καὶ μεθ' ὕβρεως εἰσπραττομένους ἀκρωτηρίασας ἐξέβαλεν ἐκ τῆς πόλεως.

²⁵ Apollod. *Bibl.* II 4, 11: ἀποτεμῶν γὰρ αὐτῶν τὰ ὦτα καὶ τὰς ῥίνας, καὶ διὰ σχοινίων τὰς χεῖρας δῆσας ἐκ τῶν τραχήλων, ἔφη τοῦτον Ἐργίνῳ καὶ Μιννύαις δασμὸν κομίζειν. Si l'on ne suit pas Frazer 1921, 180, n. 1, et son prédécesseur Heyne en considérant qu'il faille déplacer διὰ σχοινίων et que l'on adopte la lecture des manuscrits, cela ne change pas foncièrement l'idée générale: Héraclès ampute les envoyés d'Erginos de différentes parties de leur corps. Cf. les objections de Carrière - Massonnie 1991, 185-186.

déjà raconté dans des termes identiques par Polybe²⁶, le second évoque les amputations de bras perpétrées par les esclaves révoltés syriens en Sicile²⁷ et le troisième la mutilation qu'inflige Ptolémée Physcon à son fils²⁸. Ce dernier est tronqué de ses membres afin que l'ensemble de son corps soit mis dans un coffre²⁹. Dans les trois cas, nous sommes toujours en présence d'un sens très littéral: on tranche aux suppliciés un ou plusieurs appendices corporels. Et il est exclu d'y voir un vocabulaire choisi par le citeur, car ces fragments sont tirés des *Excerpta Constantiniana*, un recueil d'extraits d'historiens antiques collationnés au X^e siècle de notre ère³⁰. En outre, ils pourraient remonter à Posidonios d'Apamée, une des sources de Diodore, antérieur à ce dernier d'une génération³¹.

Avant de changer de période, on peut ajouter que la *Septante* comporte deux passages incluant le verbe ἀκρωτηριάζω: tous deux se trouvent dans les livres des *Maccabées* et relatent les supplices des sept frères, martyrs juifs sous la répression d'Antiochos Épiphane. Dans le second livre des *Maccabées*³², ils sont torturés et le roi ordonne «que le premier subisse une ablation de la langue et, après avoir été scalpé, qu'il soit *amputé d'extrémités de son corps*». La suite ne laisse aucun doute sur l'étendue de la mutilation, puisque le malheureux était «devenu inapte à se servir de

²⁶ Diod. XXV fr. 3, 3 Goukowski = 3, 1 Walton = *De virtutibus et vitiis* I 210: «qu'on coupe la main aux alliés des Puniqes et qu'on les envoie *amputés de cette extrémité de leur corps* à Carthage (τοὺς δὲ συμμαχοῦντας τοῖς Φοίνιζι χειροκοπεῖν καὶ πέμπειν ἡκρωτηριασμένους εἰς τὴν Καρχηδόνα)». Cf. Polyb. I 80, 13 (n. 17).

²⁷ Diod. XXXIV/XXXV fr. 8, 1 Walton = *De virtutibus et vitiis* I 306, 27: «Non seulement les esclaves fugitifs syriens coupaient les mains, mais, ne se satisfaisant pas des ablations le long des poignets, *en amputant ces extrémités de leur corps* avec leurs bras (Ὅτι οἱ Σύροι οἱ δραπέται τῶν αἰχμαλώτων τὰς χεῖρας ἀπέκοπτον, οὐκ ἀρκούμενοι ταῖς παρὰ τοὺς καρποὺς τομαῖς, ἀλλὰ σὺν αὐτοῖς τοῖς βραχίσιον ἀκρωτηριάζοντες)».

²⁸ Diod. XXXIV/XXXV fr. 14, 1 Walton = *De virtutibus et vitiis* I 262, 25: «*amputant des extrémités* le corps de son fils et les déposa dans un coffre (ἀκρωτηριάσας γὰρ τὸ σῶμα τοῦ παιδὸς καὶ ἐνθείς εἰς τινα κίστην)».

²⁹ Cf. Iust. XXXVIII 8, 13, qui fait également état des membres tranchés (*corpisque in membra divisum*).

³⁰ Sauf en début et en fin d'extrait, les «excerpteurs ne réécrivent pas, n'abrègent pas, mais choisissent des extraits dans les œuvres de certains auteurs, à la manière d'un recueil de morceaux choisis», comme le rappelle Cohen-Skalli 2012, xxxii-xxxiii, ce sont donc des citations littérales. Cf. Cohen-Skalli 2012, xxv-xlvi, pour une mise au point récente sur les *Excerpta*.

³¹ Fr. 142 (= *FGrHist* 87 F 108p Anhang) et fr. 150 Theiler. Theiler les inclut dans leur corpus, cependant, Edelstein - Kidd 1989², xx, n. 3, bien que ne niant pas que Posidonios ait été une source de Diodore, en particulier pour les livres XXXIV et XXXV préfèrent la prudence car Diodore ne cite jamais expressément Posidonios et les passages en question ne peuvent être recoupsés avec d'autres mentions.

³² LXX, 2 *Mach.* 7, 4: προσέταξεν γλωσσοτομεῖν καὶ περικυθίσαντας ἀκρωτηριάζειν.

toutes choses»³³, c'est-à-dire «complètement mutilé», comme certaines traductions choisissent de traduire cette proposition³⁴. Dans 4 *Maccabées* 10, 20, les outrages sont exprimés de manière quasiment identique bien que le texte soit un peu plus précis. Ainsi, les suppliciés apostrophent leur tortionnaires: «avec joie pour Dieu nous sommes amputés d'extrémités de parties de notre corps»³⁵. Ici, de manière redondante, τὰ τοῦ σώματος μέλη renforce l'idée déjà comprise dans ἀκρωτηριάζω et, en l'occurrence, il s'agit encore d'une ablation de la langue³⁶.

2.2. L'usage au début de l'époque impériale

À l'époque impériale, le nombre d'occurrences augmente de façon importante: à lui seul Philon d'Alexandrie emploie le verbe dix-huit fois, le géographe Strabon, sept fois, Flavius Josèphe et Plutarque, trois fois chacun.

Chez Philon d'Alexandrie, philosophe juif hellénisé du début du I^{er} siècle ap. J.-C., il n'y a aucun doute possible: il n'entend ce verbe que comme l'action de couper quelque chose, le plus souvent à un corps humain: la tête³⁷, la main³⁸, le prépuce³⁹, le nez ou les oreilles⁴⁰ ou des éléments non définis⁴¹. Mais aussi, dans certains cas et de manière plus imagée, il s'agit

³³ LXX, 2 *Mach.* 7, 5: ἄχρηστον δὲ αὐτὸν τοῖς ὄλοις γενόμενον.

³⁴ C'est ainsi traduit dans la *TOB* ou encore celle de Giguet 1872.

³⁵ LXX, 4 *Mach.* 20, 10: ἡδέως ὑπὲρ τοῦ θεοῦ τὰ τοῦ σώματος μέλη ἀκρωτηριαζόμεθα. En grec, le mot μέλος a un sens plus large que notre terme «membre», cf. Arist. *Hist. an.* I 1, 486a, 9-12 et le commentaire Louis 1964, 1, n. 3. Le quatrième livre des *Maccabées* ne date cependant pas de l'époque hellénistique, mais fut probablement écrit entre la fin du I^{er} et le début du II^e siècle de notre ère. Cf. Baslez 2012, 190, n. 5 pour références.

³⁶ LXX, 4 *Mach.* 20, 9: γλωττομήσεις; 20, 11: γλώτταν ἐκτέμνεις.

³⁷ Philo *De sacrificiis Abelis et Caini* 115-116: «la tête des actions est la finalité de ces dernières, qui d'une certaine façon vivent tant qu'elles lui sont rattachées, mais qui mourraient si tu voulais l'exciser et l'amputer de cette extrémité (κεφαλὴ δὲ πραγμάτων ἐστὶ τὸ τέλος αὐτῶν, ἃ ζῆ μὲν τρόπον τινὰ ἐφαρμοζομένου, θνήσκει δέ, ἐὰν ἐκτεμεῖν καὶ ἀκρωτηριάξωιν ἐθέλης)». Il n'est pas directement question de couper la tête mais la «tête des actions». Il s'agit bien évidemment d'une image, mais comme le montrent les lignes qui précèdent – où il évoque la mort qui échoit aux animaux à qui on enlève la tête – et l'association avec le verbe ἐκτέμνω, il s'agit bien d'une métaphore de la décapitation.

³⁸ Philo *De specialibus legibus* II 245; III 179.

³⁹ Philo *De specialibus legibus* I 3 et 9, où il traite spécifiquement de la circoncision.

⁴⁰ Philo *De somniis* II 168: ἀκρωτηριαζόντων ὄτα καὶ ῥίνας; *Legatio ad Gaium* 135: ἡκρωτηριασμένων ὄτα. Il s'agit ici de statues de chevaux qui sont mutilées. Elles ont perdu en plus des oreilles, «des queues, des pattes, et beaucoup d'autres parties (οὐράς καὶ βάσεις καὶ ἕτερα οὐκ ὀλίγα)».

⁴¹ Philo *De vita contemplativa* 44: «et ayant amputé d'extrémités leurs corps (καὶ τὰ σώματα ἡκρωτηριασμένοι)». Philon fait allusion aux beuveries qui finissent en rixe, où il

simplement de retrancher quelque chose à un ensemble plus grand: l'âme, la terre, l'armée⁴². Dans l'ensemble des passages, ἀκρωτηριάζω est étroitement associé à des préverbés de τέμνω⁴³ (τέμνω⁴⁴, ἀποτέμνω⁴⁵, ἐκτέμνω⁴⁶, ὑποτέμνω⁴⁷) ou de κόπτω (ἀποκόπτω⁴⁸) – dont il semble un synonyme pour l'auteur⁴⁹ –, à l'idée de séparer quelque chose d'un tout⁵⁰, à la coupe d'éléments déterminés du corps ou simplement au mot μέρος, «partie»⁵¹. Même si dans quelques cas le verbe est employé au sens figuré – il s'agit soit de la Terre qui est privée de ses parties saillantes, englouties par le Déluge⁵², des qualités humaines ou morales à retrancher ou non de l'âme⁵³, soit de la cavalerie dont on ampute l'armée⁵⁴ – l'idée exprimée est sans conteste celle d'une ablation. Le terme apparaît également dans un contexte médical et associé

était possible de perdre un morceau d'oreille ou de nez: il est plus précis en *De somniis* II 168, où il traite d'un type d'altercation similaire. Voir note précédente.

⁴² Voir n. 52 à 54.

⁴³ Ou les substantifs correspondant. Ainsi, en *De specialibus legibus* I 9, on trouve περιτομή et ἐκτομή, courants dans un contexte de circoncision.

⁴⁴ Philo *De Abrahamo* 44.

⁴⁵ Philo *De specialibus legibus* I 3.

⁴⁶ Philo *De cherubim* 96; *De sacrificiis Abelis et Caini* 115; *De specialibus legibus* III 179; *De aeternitate mundi* 49.

⁴⁷ Philo *De agricultura* 86.

⁴⁸ Philo *De specialibus legibus* II 245, III 179-180; *De aeternitate mundi* 49.

⁴⁹ Sur dix-huit passages, dix comprennent également au moins un de ces verbes, qui sont d'ailleurs totalement interchangeables. En témoigne le passage *De aeternitate mundi* 49, où Philon évoque deux personnages, Théon et Dion. Le premier est «celui qui n'est amputé d'extrémité d'aucune partie du corps»: ὁ μὲν οὐδὲν ἀκρωτηριασθεὶς μέρος; le second est «celui qui est amputé du pied», exprimé par deux groupes nominaux synonymes: ὁ δ' ἀποκοπεὶς τὸν πόδα et ὁ ἐκτεμηθεὶς τὸν πόδα.

⁵⁰ Philon dans *De sacrificiis Abelis et Caini* 110 complète ἀκρωτηριάζειν par le participe διαιροῦντας de διαίρειν, «séparer», «diviser». Dans ce passage, l'auteur insiste de manière imagée sur le fait que les facultés pures ne doivent pas être amputées de notre âme.

⁵¹ Philo *De somniis* II 95; *De specialibus legibus* I 47 et 80, II 245, III 179; *De aeternitate mundi* 49.

⁵² Philo *De Abrahamo* 44. Gorez 1966, 41, traduit par «comme mutilé par une grande incision», mais l'idée de Philon est pourtant clairement exprimée: les flots submergent non seulement les plaines, mais aussi les sommets des plus hautes montagnes, c'est comme si l'on avait d'un seul coup amputé la terre de tout ce qui dépassait de la surface. Ici τμήμα est à entendre dans son sens premier de «section» ou d'«ablation» et non dans celui d'«incision».

⁵³ Philo *De cherubim* 96: il évoque les âmes qui ont cédé au vice, «amputés et excisés des meilleures vertus (ἡκρωτηριασμένοι καὶ ἐκτεμημένοι τὰ κάλλιστα)», cela fait pendant à l'animal qui n'est ni complet ni intact (μὴ παντελὲς καὶ ὀλόκληρον) et qu'on exclut du sacrifice traité au début du paragraphe; *De sacrificiis Abelis et Caini* 110. Ici à l'inverse, ce sont les facultés pures qu'il ne faut pas «amputer en les séparant (ἀκρωτηριάζειν διαιροῦντας)». L'âme est alors offerte à Dieu dans son intégrité, à la manière d'un holocauste.

⁵⁴ Philo *De agricultura* 86.

avec deux autres techniques chirurgicales, l'incision et la cautérisation⁵⁵. Absent du corpus hippocratique⁵⁶, le verbe a dû faire son entrée dans le vocabulaire médical dans le courant de l'époque hellénistique. Enfin, dans un cas, il est associé à une série de châtiments infamants que ceux qui parlent trop librement contre les rois et les tyrans font subir à eux-mêmes et à leurs familles, «étant marqués, fouettés et *amputés d'extrémités de leur corps*»⁵⁷.

Chez Flavius Josèphe, autre juif hellénisé, mais d'une génération postérieure au précédent, le sens n'est pas aussi clairement établi: il s'agit bien de mutilation sur des êtres humains, mais est-ce à entendre de manière vague ou réellement en tant qu'amputation d'une partie du corps? Les trois passages concernés ne donnent pas assez de détails, le verbe étant à chaque fois sans complément. Cependant, à deux reprises ils désignent une population associée dans le texte avec des lépreux et donc avec l'idée d'imperfection en relation avec l'intégrité physique⁵⁸. Le contexte historique est, dans les deux cas, la loi de Moïse. Josèphe pourrait ainsi se référer aux criminels ayant subi des amputations en tant que châtiment pénal: le droit oriental comporte pour le deuxième et le premier millénaire nombre d'exemples de cette forme particulière de talion, où le coupable est puni par l'ablation de l'organe jugé responsable du crime⁵⁹. Mais le deuxième passage suggère une perte accidentelle d'une partie du corps et rappelle le caractère imparfait de ceux qui ont perdu l'intégrité de leur corps⁶⁰. Ces individus devaient

⁵⁵ Philo *Quod deus sit immutabilis* 66: τεμήση, κεκαύση, ἀκρωτηριασθήση. Philon évoque ici la non nécessité pour les médecins de dire la vérité à leurs patients – notamment concernant leur maladie ou leur traitement – afin de les guérir.

⁵⁶ Dans le corpus hippocratique, l'amputation n'est que très peu traitée, probablement à cause des risques que suppose ce type d'intervention. Cependant, dans le traité *Sur les articulations* 68, Hippocrate évoque les bonnes chances de survie après une amputation des doigts, des orteils, de la main, du pied ou de bas de la jambe si elle est pratiquée au niveau de l'articulation. Elle y est exprimée au moyen du verbe ἀποκόπτω. Au paragraphe 69, ἀποτέμνω apparaît trois fois et désigne des amputations en cas de gangrène.

⁵⁷ Philo *De somniis* II 84: στιζόμενοι καὶ μαστιγούμενοι καὶ ἀκρωτηριαζόμενοι.

⁵⁸ Joseph, *Ap.* I 256 et 284. Il ne s'agit pas véritablement d'impureté au contraire des lépreux. Cf. Neusner 1973 et Wright 1987, 165, n. 5.

⁵⁹ Voir le code de lois d'Hammourabi (§§ 192-198, 200, 218, 282) ou certaines lois assyriennes, Cardascia 1969, 99-102, 108-110, 120, 134, 145, 202, 276. Le plus souvent ces mutilations se pratiquent dans un contexte de talion ou parfois de *contrapasso*, tel le châtiment que subissent les âmes dans *l'Enfer* de Dante (*Divina commedia* XXVIII 142), lié à l'organe par lequel leur corps a péché. Des exemples sont connus pour l'ensemble du monde oriental, voir Westbrook 2003, 290, 342, 345-346 et 805 (Égypte); 649 et 651-652 (Hittites); 553 (Assyrie); 69, 219, 416, 423, 554, 556 et 586 (Mésopotamie); 1004 et 1006 (Levant).

⁶⁰ Joseph, *Ap.* I 284: «il [Moïse] a aussi refusé à ceux *ayant été amputés* en quelque manière de la moindre partie de leur corps d'être prêtres (οὐδὲ τοῖς καὶ τὸ βραχύτατον τι τοῦ σώματος ἡκρωτηριασμένοις ἱερᾶσθαι συγκεχώρηκεν)». Dans la suite du passage, est

ainsi se retrouver marginalisés tout comme les lépreux et se voir interdire certaines fonctions, comme la prêtrise. Il y a là une allusion directe au *Lévitique*, où cette règle est très précisément exprimée⁶¹. Dans le troisième cas, il est question de l'outrage subi par le roi de Jérusalem Adonizebek lors de sa défaite face à Judah, fils de Josué, et Simon: Flavius Josèphe dit simplement qu'«il fut amputé d'extrémités du corps»⁶² sans autre précision. Mais l'épisode est également narré dans la Bible et, dans le livre des *Juges*, les termes grecs sont sans équivoque: «ils lui tranchèrent les extrémités des mains et des pieds»⁶³, une manière de leur nier de manière permanente tout accès à la royauté⁶⁴.

Chez Strabon, traité géographique oblige, nous retrouvons l'usage d'ἀκρωτηριάζω pour qualifier un espace en forme de cap⁶⁵, mais également pour exprimer une amputation de parties du corps. Comme chez Philon, l'association avec la partie sectionnée et le contexte ne laissent aucun doute sur ce qui est sous-entendu: l'ablation d'un ou de plusieurs appendices de la tête⁶⁶. Notons que Strabon passe sans problème d'un sens à l'autre, parfois au sein d'un même chapitre: ainsi, au chapitre 2 du livre XVI, il emploie le verbe successivement pour évoquer l'origine du toponyme *Rhinocoloura*, aux portes de l'Égypte, «appelée ainsi d'après des hommes installés ici autrefois qui avaient été amputés de leur nez»⁶⁷, puis pour qualifier de promontoire la colline qui reçut la sépulture de Pompée⁶⁸. Plus intéressants sont deux passages du livre XVII, où, à deux reprises, Strabon qualifie les

évoqué le cas des prêtres qui sont mutilés par accident (συμφορᾷ) et qui perdent ainsi leur charge.

⁶¹ LXX, *Lev.* 21, 16-20. Toutes sortes d'altérations somatiques sont évoquées, mais en 18, il est précisé que seront exclus: «un homme boiteux ou aveugle, ou ayant le nez tronqué, ou l'oreille coupée (ἄνθρωπος χωλὸς ἢ τυφλὸς ἢ κολοβόρριν ἢ ὀτόμητος)».

⁶² Joseph, *AJ* V 122: ὃς ἀκρωτηριασθεῖς.

⁶³ LXX, *Iudc.* I 6: ἀπέκοψαν τὰ ἄκρα τῶν χειρῶν αὐτοῦ καὶ τῶν ποδῶν αὐτοῦ. La suite nous apprend qu'Adonizebek avait lui-même pratiqué cette mutilation sur 70 rois.

⁶⁴ Sur la mutilation de l'ennemi dans la Bible, cf. Lemos 2006, 225-241.

⁶⁵ Strab. I 2, 20, décrit «la Thrace formant un promontoire (ἀκρωτηριάζουσα ἡ Θράκη)»; en II 1, 40, il dit que «le Sounion forme un promontoire comme la Laconie (τὸ Σούνιον ἀκρωτηριάζει ὁμοίως τῇ Λακωνικῇ)»; enfin, en XVI 2, 33, il évoque «le Kasion, une colline de sable et sans eau qui forme un promontoire (τὸ Κάσιον θινώδης τις λόφος ἀκρωτηριάζων ἄνυδρος)».

⁶⁶ Strab. XV 54, passage déjà évoqué précédemment, voir n. 9. Strabon n'a pas cru bon d'adjoindre de complément, mais, dans la suite du passage, il précise que, pour un autre crime, la même peine est alourdie de l'ablation de la main. On peut en conclure que le premier châtement avait pour objet le visage. Pour Strab. XVI 2, 31, il s'agit du nez, voir note suivante.

⁶⁷ Strab. XVI 2, 31: ἀπὸ τῶν εἰσφικισμένων ἐκεῖ τὸ παλαιὸν ἀνθρώπων ἡκρωτηριασμένων τὰς ῥίνας οὕτω καλουμένη.

⁶⁸ Strab. XVI 2, 33.

sacrilèges commis par Cambyse à l'encontre de temples égyptiens au moyen du verbe qui nous occupe⁶⁹. Tout comme pour le passage de Démosthène, on trouve souvent dans les éditions modernes la traduction par l'entremise de «mutiler», qui est évidemment à entendre de manière figurée⁷⁰. Mais ne s'agit-il pas plutôt ici de pillage: l'action d'amputer le sanctuaire de ses richesses⁷¹? D'autant que dans l'un des cas, Strabon précise qu'ensuite le bâtiment est soumis aux flammes⁷². Pourquoi mutiler un espace que l'on va de toute façon détruire?

Le dernier auteur que nous traiterons de manière détaillée est Plutarque. Ce dernier utilise ἀκρωτηριάζω à deux reprises dans ses *Vies* pour qualifier la mutilation des hermès en 416 av. J.-C., alors que, dans les sources contemporaines, nous trouvons περικόπτω⁷³. Il rappelle qu'«en une nuit, tous sauf un que l'on désigne du nom d'Andocide»⁷⁴ ou «la plupart d'entre eux furent amputés des extrémités de leur visage»⁷⁵. Dans les *Œuvres morales*, on ne note qu'une seule mention. Elle ne semble accorder au verbe que le sens très vague de «mutiler»⁷⁶: Plutarque, en faisant l'éloge de l'amour fraternel, conclut qu'«il serait fou de parer le portrait d'un frère en même temps que de frapper son corps et de l'amputer d'extrémités»⁷⁷. Dans ce cas, tout comme chez Flavius Josèphe, il est vrai qu'aucune information ne permet d'y voir une amputation d'extrémités, mais l'analogie avec la mutilation des hermès tend à le suggérer. On ne peut cependant pas exclure un glissement vers un sens plus général. Cependant, dans les siècles

⁶⁹ Strab. XVII 1, 27: ἀκρωτηριάζων; 1, 46: ἠκρωτηρίασε Καμβύσης.

⁷⁰ Par exemple, Tardieu 1909³, 430 et 450; Jones 1959, 79 et 123. Radt 2005, 457 et 485, traduit différemment les deux passages. Dans le premier il préfère rester littéral et traduit par «indem er Spitzen abschlug», dans le second, il opte pour «verstümmelt».

⁷¹ Nous pourrions aussi ici avoir une approche sémantique très littérale: «amputer les acrotères», c'est-à-dire des parties décoratives amovibles des temples. Les Perses avaient l'habitude d'emporter dans leurs capitales les plus beaux spécimens de la statuaire des peuples conquis, comme par exemple le groupe des Tyrannoctones à Athènes ou encore la statue du temple d'Apollon de Didymes.

⁷² Strab. XVII 1, 27: ἀκρωτηριάζων καὶ περικαίων.

⁷³ Voir n. 8 pour les références complètes.

⁷⁴ Plut. *Nic.* 13, 3: μὴ νυκτὶ πάντων ἀκρωτηριασθέντων πλὴν ἐνὸς ὄν Ἀνδοκίδου καλοῦσιν.

⁷⁵ Plut. *Alc.* 18, 6: μὴ νυκτὶ τῶν πλείστων ἀκρωτηριασθέντων τὰ πρόσωπα. Concernant la traduction de πρόσωπον par visage et non face, voir les objections de Lévy 1995, 229, n. 51; Furley 1996, 28 pour plus de références sur ce sujet.

⁷⁶ C'est le choix de traduction de Dumortier - Defradas 1975, 145, et de Helmbold 1939, 255.

⁷⁷ Plut. *Mor.* [*De frat. amor.*] 479d: ὡς γὰρ εἰκόνα κοσμεῖν ἀδελφοῦ τὸ δὲ σῶμα τύπτειν καὶ ἀκρωτηριάζειν μανικόν.

qui suivent, dans une majorité de cas, ἀκρωτηριάζω reste compris comme l'ablation d'une partie du corps.

2.3. Tour d'horizon des emplois jusqu'à Harpocraton

À côté de ces auteurs principaux, une foule d'autres historiens, philosophes, rhéteurs grecs ou hellénisants font usage du verbe ἀκρωτηριάζω entre la fin du I^{er} siècle et l'époque d'Harpocraton. Parmi ces mentions, nous pouvons distinguer trois tendances.

Tout d'abord, nous trouvons une petite série de citations directes ou paraphrasées d'auteurs plus anciens dont nous avons conservé l'original: c'est le cas du passage de Démosthène sur lequel nous reviendrons, repris par deux auteurs analysant sa rhétorique⁷⁸ et du passage de Strabon évoquant la ville de *Rhinocoloura*⁷⁹.

En second lieu, force est de constater que le sens d'amputation d'extrémités du corps continue d'être majoritairement employé, de manière concrète, abstraite ou figurée. En ce qui concerne des ablations d'extrémités corporelles, Aelius Aristide⁸⁰, Polyen⁸¹, le Pseudo-Apollodore⁸², Athénée⁸³ ou Hérodien⁸⁴ rapportent tous cinq des cas d'amputations au niveau du visage; Polémon se sert en toile de fond des mésaventures du frère d'Eschyle, Cynégire, qui se vit trancher les deux mains à Marathon⁸⁵; enfin Hérodien commente les pertes parmi les soldats de Sévère Alexandre fuyant la Médie, précisant que «peu d'entre eux ne furent pas *amputés d'extrémités*

⁷⁸ [Longinus] *Subl.* XXXII 2; Ael. Th. *Progymnasmata* 107.

⁷⁹ Ael. Hdn. *De prosodia catholica* 264.

⁸⁰ Ael. Aristid. *Panathenaicus* 128 Dindorf (= 118 trad. Behr), rapporte les menaces de Xerxès à la veille de la deuxième guerre médique de «contraindre [les Athéniens], ayant été amputés d'extrémités de leur corps [...] (ἀναγκάσειν ἡκρωτηριασμένους)». Cette menace est tout à fait dans la logique de la vision grecque de la violence despotique perse qui se manifeste par des mutilations corporelles, voir Muller 2013.

⁸¹ Polyaeus, *Strategemata* VII 12, 1; VII 13, 1. Dans les deux cas le participe ἀκρωτηριάσας est complété par τὸν πρόσωπον et concerne la mutilation faciale volontaire de Siracès et de Zopyros. Dans ce dernier cas, Hérodote, III 154, nous apprend qu'il se mutilé, «ayant tranché son propre nez et ses oreilles (ἀποταμῶν ... ἐωυτοῦ τὴν ῥίνα καὶ τὰ ὄτα)». Les *Excerpta* de Polyen (41, 5) reprennent l'épisode de Zopyros dans les mêmes termes.

⁸² Apollod. *Bibl.* III 35. Il s'agit des amputations perpétrées par Héraclès sur les envoyés des Minyens. Cf. n. 25 pour le texte et la traduction.

⁸³ Athenaeus, XII 524d. Athénée, suivant probablement Cléarque, évoque la pratique des Scythes de trancher le nez de leurs ennemis. Cf. n. 8 pour la citation du passage et la traduction.

⁸⁴ Hdn. VIII 4, 10: τὸ πρόσωπον ἡκρωτηριάζετο. Il s'agit d'un des multiples ravages de la poix sur les troupes de Maximin devant Aquilée (238 ap. J.-C.).

⁸⁵ Polem. *Declamationes* II 44: τὸν ἡκρωτηριασμένον τῷ μέχρι νῦν ὀλοκλήρω.

de leur corps dans une région au climat rigoureux»⁸⁶. Dans la continuité de Philon, Origène, premier auteur chrétien à faire usage d'ἀκρωτηριάζω, l'utilise, lui, par exemple, pour qualifier comme amputation d'extrémité l'ablation du prépuce chez les Juifs⁸⁷. Pour finir, notons que Pollux, dans son *Onomasticon*, associe à deux reprises ἀκρωτηριάζω à des amputations sur des animaux: d'une part pour préciser que les bêtes destinées aux sacrifices ne doivent avoir été, entre autres, «ni tronquées, ni estropiées, ni amputées d'extrémités de leur corps, ni contrefaites»⁸⁸; d'autre part pour caractériser l'amputation de la queue du chien d'Alcibiade⁸⁹.

Confirmant son évocation par Philon, les traités médicaux accordent un certain crédit à l'amputation d'extrémités: elle y occupe une petite place dans la chirurgie au côté de l'incision et de la cautérisation⁹⁰. Cependant l'emploi d'un mot de la famille d'ἀκρωτηριάζω reste circonscrit aux cas d'empoisonnement et plus précisément à ceux qui sont liés aux animaux venimeux. Ainsi, dans le *Περὶ ἰοβολῶν ἐν ᾧ καὶ περὶ λύσσοντος κυνός* du Pseudo-Dioscoride, l'amputation, avec le substantif verbal ἀκρωτηριασμός, est préconisée pour guérir les morsures de serpents, en particulier celles des aspics et des serpents à cornes, à condition qu'elles soient localisées sur un appendice du corps⁹¹. Quelques décennies plus tard, Philoumène reprend dans des termes identiques les mêmes recommandations⁹². Galien évoque très peu ce type de pratique⁹³: il cite néanmoins deux cas d'indi-

⁸⁶ Hdn. VI 6, 3: ἡκρωτηριάσθησαν οὐκ ὀλίγοι ἐν δυσχειμέρῳ χώρᾳ.

⁸⁷ Orig. *C. Cels.* II 13; *Philocalie* XXIII 16. Dans ces deux cas, ἀκρωτηριάζω est associé à περιτέμνω.

⁸⁸ Poll. *Onom.* I 29: μὴ κολοβά μηδὲ ἔμπηρα μηδὲ ἡκρωτηριασμένα μηδὲ διάστροφα.

⁸⁹ Poll. *Onom.* V 45: τὴν οὐρὰν ἀφελῶν ... τὸ ζῶον ἀκρωτηριάσαι.

⁹⁰ Pseudo-Dioscorides, *De venenatis animalibus, Proem.*; 30: «sur le champ se charger des incisions, pratiquer la cautérisation et, si la partie touchée s'y prête, l'amputation (παραχρῆμα δὲ τοὺς κατασχασιμῶς παραλαμβάνειν, τὴν τε καθῖεν ποιεῖν, καὶ εἰ ὁ τόπος ἐγγωροῖη, τὸν ἀκρωτηριασμόν)»; cf. Philo *Quod deus sit immutabilis* 66.

⁹¹ Pseudo-Dioscorides, *De venenatis animalibus, Proem.*; 19; 33: «tantôt par l'amputation (ὄτε δὲ δι' ἀκρωτηριασμοῦ)», «il faut indubitablement pratiquer l'amputation (ἀνευδοιάστως τὸν ἀκρωτηριασμόν ποιητέον)»; «l'amputation améliore l'état en peu de temps (συντόμως ὁ ἀκρωτηριασμός ἐπαμύνει)». Sur le Pseudo-Dioscoride, voir Touwaide 1994, 1892.

⁹² Philum. *Ven.* VII 5 = Pseudo-Dioscoride, *De venenatis animalibus, Proem.*; 19; XVI 6: «les personnes atteintes par celles-ci (les morsures) sont guéries en peu de temps au moyen d'un amputation (βοηθοῦνται δὲ οἱ ὑπ' αὐτῶν πληγέντες συντόμως ἀκρωτηριασμοῦ)»; XVIII 3, très similaire: «mais une amputation est appropriée pour ceux-ci (atteints de morsure), si cela est possible (ἀρμόζει δὲ καὶ τοῦτοις ἀκρωτηριασμός, εἰ ἐνδέχεται)». Il est probable que le traité du Pseudo-Dioscoride soit une de ses sources majeures. Diller 1941, 209-211; Touwaide 1994, 1892.

⁹³ Gal. *Ad Glauconem de medendi methodo* II 9 Kühn, n'apporte guère plus dans le domaine de l'amputation qu'Hippocrate, la limitant à l'ablation de parties mortes.

vidus ayant subi, suite à une morsure d'aspic, une amputation réussie de doigt au niveau de l'articulation, confirmant ce que nous apprennent nos deux témoignages. On peut cependant noter qu'il n'emploie jamais ἀκρωτηριάζω ou son substantif, mais ἀποτέμνω⁹⁴.

L'association de ce verbe à la mutilation des hermès, déjà illustrée chez Plutarque et dans la scholie à Aristophane, connaît un certain développement: le Pseudo-Lucien évoque en ces termes les méfaits d'Alcibiade, qui «*amputa des extrémités les statues des dieux*»⁹⁵. De plus, Pollux, dans son dictionnaire déjà évoqué, cite le verbe ἀκρωτηριάζω, et son substantif verbal, parmi les actions négatives que peuvent subir les statues⁹⁶. Une inscription emploie précisément le verbe sans ce sens: il s'agit d'une base de statue réemployée sous l'empire afin d'y recevoir la statue de Faustine. L'inscription, dont la forme des lettres indique un *terminus post quem* correspondant à la fin de l'époque hellénistique, est une mise en garde: «Au nom des dieux à toi, n'*ampute* aucune *extrémité* ici même»⁹⁷. Le parallèle avec le sort subi par les piliers hermaïques est ici évident; c'est au visage surtout que l'on pense, mais sans doute aussi par extension à l'ensemble du corps de la statue⁹⁸.

Un peu plus avant dans la métaphore, le sens figuré – amputer des réalités abstraites personnifiées – déjà présent chez Philon, est un peu plus fréquemment employé, mais demeure cependant marginal: déjà sous le règne d'Auguste ou de Néron, l'Héraclite des *Allégories d'Homère* discute l'argument des critiques qui accusent Homère, en présentant Héphaïstos en boiteux, «d'amputer les attributs de sa nature divine»⁹⁹. Plus tardivement, l'*Épitomé de l'histoire romaine* de Dion Cassius rapporte que Caracalla,

⁹⁴ Gal. *De loc. aff.* III 11 Kühn: ἀποτεμῖν ὄλον τὸν δάκτυλον; τὸν δάκτυλον ἀποτεμῖν. En revanche dans les écrits d'Oribase, au IV^e siècle ap. J.-C., la place accordée non seulement à l'amputation, mais aussi à l'emploi d'*akrotériazō* gagne en importance. Dans les *Collections médicales* XLV 14, 4, on trouve évoquée l'amputation d'un doigt (ἀκρωτηριαζέσθω ὁ δάκτυλος) à la suite d'un formicaire – verrue noirâtre ressemblant à une piqûre de fourmi – particulièrement grave; XLVII 14 a pour titre *De l'amputation* (Περὶ ἀκρωτηριασμοῦ) et concerne les amputations à la suite de la gangrène, notamment la main ou le pied; enfin, en XLVII 16, il traite plus particulièrement de la nécrose de doigts et c'est à nouveau le substantif ἀκρωτηριασμός qui est retenu (en 3 et en 5).

⁹⁵ Ps.-Luc. *Am.* 24: ἠκρωτηριάζετο τὰ θεῶν ἀγάλματα.

⁹⁶ Poll. *Onom.* I 12: Τὸ δὲ ἀγαλμα ... ἀκρωτηριάσαι. Τὸ δὲ ἔργον ... ἀκρωτηριασμός.

⁹⁷ *CIG* IV 6855: Πρὸς θεῶν σοι μηδὲν ἀκρωτηριάσεις ἐνθάδε. Publiée pour la première fois dans Muratori 1740, mdcix, nr. 3, mais lu incorrectement. Un dessin de la base, avec la statue de Faustine placée postérieurement dessus, se trouve dans Zanetti 1740, tav. 25.

⁹⁸ On peut aussi rapprocher le passage de Philon mentionnant les statues de chevaux mutilées, voir n. 40.

⁹⁹ Heraclit. *All.* XXVI 1.

«*amputa* Rome, la privant de ses meilleurs hommes»¹⁰⁰ et Philostrate de manière similaire évoque le Sénat sous Domitien «*amputé de ses membres les plus estimés*»¹⁰¹. À un niveau plus moral, Maxime de Tyr argue qu'en dépouillant Héraclès de ses exploits, «on *ampute* son mérite»¹⁰². Dans le même esprit, chez Origène, déjà évoqué, c'est au niveau de l'âme que se situe l'amputation à qui est dépouillé d'équité et de modération¹⁰³, un sens dont les Pères de l'Église aimeront se servir dans leurs discours.

Nous terminons ainsi notre relevé des occurrences de ce verbe, les siècles suivants n'apportant pas d'éclairage supplémentaire: la littérature chrétienne des IV^e et V^e siècle domine très largement dans l'emploi d'ἀκρωτηριάζω¹⁰⁴, les autres mentions étant en regard très marginales¹⁰⁵. La grande majorité de ces mentions tardo-antiques concernent l'amputation d'extrémités du corps ou de manière figurée – mais toujours comme métaphore d'une mutilation à l'encontre d'un humain – celle de la partie d'un tout¹⁰⁶. Du reste, à l'époque byzantine, les lexiques et encyclopédies n'emploient ce terme que dans des contextes déjà connus et toujours avec l'idée de «couper les extrémités»¹⁰⁷. Ainsi, on retrouve le passage de Démosthène dont il est question ici, les lexicographes suivant fidèlement Harpocraton, rappelant que ἡκρωτηριασμένοι est synonyme de «ceux qui ont infligé des outrages», «parce qu'ils avaient pour usage de découper les extrémi-

¹⁰⁰ Cass. Dio. LXXVII fr. 6, 1 Boissevain (= LXXVIII fr. 6, 1 Cary = Xiphilin, 329, 14): τὴν Ῥώμην ἡκρωτηρίασεν, ἀγαθῶν ἀνδρῶν στερήσας αὐτήν. Plutôt que Dion Cassius, c'est plus vraisemblablement un commentaire du byzantin Jean Xiphilin, auteur de l'épitomé à la fin du XI^e siècle.

¹⁰¹ Philostr. VII 4: ἡκρωτηριάσθη μὲν ἡ βουλή τοῦ εὐδοκιμωτάτου.

¹⁰² Max. Tyr. *Dialexeis* XXXIV 8: ἡκρωτηρίασας τὴν ἀρετὴν τοῦ Ἡρακλέος.

¹⁰³ Origen, *C. Cels.* VII 45-56. *Akrôtèriazô* est employé trois fois dans le même contexte et la troisième fois, il est associé à ἀποκόπτω.

¹⁰⁴ On trouve ainsi de nombreuses occurrences chez Grégoire de Nysse (13), Eusèbe de Césarée (8), Épiphane de Salamine (9), Grégoire de Nazianze (2), Athanase d'Alexandrie (4), Basile de Césarée (6) Jean Chrysostome (31) et divers autres auteurs secondaires. Le mouvement se poursuit dans la littérature religieuse byzantine.

¹⁰⁵ Notons tout de même Libanios qui l'emploie trois fois dans ses *Oraisons* et quatre fois dans ses *Déclamations*.

¹⁰⁶ C'est d'ailleurs ce dont témoigne, au V^e siècle, le *Lexique* d'Hésychios, s.v. ἀκρωτηριάζειν (α 2624): «couper les extrémités (τὰ ἄκρα τέμνειν)»; s.v. ἀκρωτηριάσαι (α 2648): «avoir coupé (κόψαι)»; s.v. ἀκρωτηριάσας (α 2652): «avoir tranché les extrémités (τὰ ἄκρα ἀποτέμων)».

¹⁰⁷ Sans originalité et d'après Hésychios, la *Souda* est très claire s.v. ἀκρωτηριάζω (α 1030): «[avec] l'accusatif; je coupe les extrémités, [il existe] également *akrôtèriasmôs* (αἰτιατικῆ. τέμνω τὰ ἄκρα. καὶ ἀκρωτηριασμός)». Cf. aussi *Etymologicum parvum*, s.v. ἀκρωτηριάζω (α 87); *Etymologicum Gudanium*, s.v. ἀκρωτηριάζω (α 75); *Etymologicum Magnum*, s.v. ἀκρωτηριάζω (α 54). Mais ce sens est aussi évoqué dans certains de ces lexiques sous l'entrée λῶβη, auriculaire, afin d'illustrer la perte du lobe suite à une mutilation.

tés de leur corps (celui des individus outragés)»¹⁰⁸. Mais sont également cités l'épisode des mutilés de Persépolis¹⁰⁹ et celui des Hermocopides¹¹⁰. D'autre part, ἀκρωτηριάζω est employé pour expliciter un autre verbe, μασχαλίζειν, ainsi que divers substantifs, μασχαλίσματα ou ἀπάργματα, qui lui sont associés. Il s'agit, pour les érudits byzantins, d'une amputation d'extrémités – qualifiée de *maschalismos* – perpétrée sur un cadavre par son meurtrier: ce dernier lie ensuite les morceaux tranchés au moyen d'une corde placée sur le mort – ou son meurtrier, les avis divergent – afin de se prémunir contre la vengeance du mort ou en expiation du crime¹¹¹.

3. SYNTHÈSE

Cette étude diachronique de l'emploi du verbe ἀκρωτηριάζω appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, avant Démosthène, un seul sens de ce mot est conservé dans la littérature à notre disposition: il s'agit de l'action de couper les *akrotèria*, donc la proue ou plus précisément l'éperon. Le terme moderne qui semble se rapprocher le plus est «désarmer». Ce sens semble disparaître au début de l'époque hellénistique, puisqu'une seule mention postérieure est à noter, chez Athénée, mais qui évoque précisément des événements du V^e siècle av. J.-C., en s'appuyant probablement sur des sources contemporaines. Ce qui renforce cette hypothèse est que la littérature classique comporte plusieurs cas d'amputations d'extrémités, toujours exprimées par l'emploi d'un préverbe de τέμνω ou de κόπτω¹¹². L'exemple le plus caractéristique est une anecdote de Lysias dans laquelle il évoque la

¹⁰⁸ C'est-à-dire λελομασμένοι, voir n. 4 pour la définition d'Harpocraton. Cf. Phot. *Lexicon*, s.v. ἠκρωτηριασμένος (ε 65); *Suda*, s.v. ἠκρωτηριασμένοι (ε 184).

¹⁰⁹ *Suda*, s.v. ὁ Ἀλεξάνδρος (α 1121).

¹¹⁰ *Suda*, s.v. θοίματιον (θ 523).

¹¹¹ Ces articles citent comme autorité Aristophane de Byzance et Pausanias le Grammairien, de sorte que les fragments de ces auteurs comportent également ἀκρωτηριάζω, mais il est difficile de savoir si le vocabulaire était déjà présent ou non chez ces grammairiens antiques. Dans l'affirmative, cela ne changerait pas nos conclusions, puisque l'emploi qu'ils en font correspond tout à fait à l'usage de leur époque. Tout au plus, nous remonterions d'un demi-siècle (fin III^e siècle av. J.-C.) pour la première occurrence de ce verbe pour qualifier une amputation d'extrémités sur un corps humain. Pour toutes les entrées concernées et les références associées, voir Muller 2011.

¹¹² Hérodote est à ce titre emblématique: il emploie presque exclusivement le préverbe ἀποτέμνω, qu'il soit question d'amputer des oreilles, le nez, des mains ou le bras, les seins ou encore la tête (II 139, 162; III 69, 79, 118, 154; IV 62, 71, 103, 202; V 114; VII 35, 88, 238; VIII 90, 118; IX 78, 112). À deux reprises, il se sert d'ἀποκόπτω à propos de mains qu'on tranche (VI 91, 114). Le verbe ἐκτέμνω est employé pour désigner la castration (VI 32 et VIII 105) et également pour l'ablation de la langue (IX 112).

peur d'Andocide à Kitìon d'«être amputé des extrémités»¹¹³ pour sa trahison. Eschyle, quelques décennies plus tôt, qualifiait un ensemble d'amputations, actes propres à la justice archaïque ou barbare, d'ἀκρωτία, un *hapax*, qu'il est difficile d'interpréter, mais que les lexicographes comprennent comme désignant des supplices¹¹⁴.

En second lieu, l'usage d'ἀκρωτηριάζω pour caractériser une amputation de parties d'un corps humain n'apparaît qu'à la fin du II^e siècle av. J.-C. chez Polybe. Le fragment de Mégasthène, évoqué plus haut, est probablement à exclure. En effet, d'une part le paragraphe concerné chez Strabon est particulièrement confus: il mélange plusieurs sources, dont l'une consiste probablement en une compilation récente; d'autre part, il est isolé en regard de l'absence d'attestation d'ἀκρωτηριάζω jusqu'à l'historien de Mégalopolis¹¹⁵. Mais à partir de ce dernier, l'usage est de plus en plus fréquent et il s'agit également du sens le plus couramment employé. Et c'est le seul qui perdure à l'époque tardo-antique et byzantine. Ainsi, dans les lexiques byzantins, ἀκρωτηριάζω n'est connu que dans ce sens. De plus, le substantif verbal, ἀκρωτηριασμός, désigne spécifiquement le supplice consistant en l'amputation des extrémités. Il est à noter que dans la majorité des exemples, il s'agit de l'ablation d'appendices du visage (nez, langue, oreilles).

Processus courant dans toutes les langues, le mot prend aussi progressivement un sens plus imagé, comportant l'idée d'une amputation, mais ce n'est plus une partie du corps qui subit une ablation, mais une partie de l'âme, de la Terre, d'un groupe humain¹¹⁶, voire d'une statue¹¹⁷. Mais cette évolution n'est pas antérieure à la fin de l'époque hellénistique et l'application de l'idée d'amputation à des objets inanimés ou à des concepts abstraits ne va pas jusqu'à un élargissement du sens: aucune des occurrences analysées ne semble donner à ἀκρωτηριάζω la signification plus vague de «mutiler», c'est-à-dire une action défigurante qui ne comporterait pas nécessairement d'ablation proprement dite¹¹⁸. En d'autres termes, le traduire ainsi peut se révéler réducteur.

¹¹³ Lys. *In Andocidem* 26: τὰ ἀκρωτήρια ἀποτημήσεσθαι.

¹¹⁴ Aesch. *Eum.* 188. On peut y voir le désir d'Eschyle de trouver un mot rare, mais aussi peut-être l'absence d'un autre vocabulaire substantivé disponible: en effet, la première occurrence attestée d'ἀκρωτηριασμός date de l'époque impériale (Pseudo-Dioscoride).

¹¹⁵ Voir n. 9. L'utilisation par Strabon de plusieurs sources renforce l'idée d'une reformulation par le géographe dans son résumé des coutumes de l'Inde. Sur ces sources, cf. Leroy 2012, xxxix-xli.

¹¹⁶ Voir Philon, Maxime de Tyr, Dio Cassius ou encore Philostrate.

¹¹⁷ C'est le sens que l'on trouve chez Philon, Plutarque, Pollux et sur la seule inscription qui comporte ce verbe.

¹¹⁸ Voir à ce titre par exemple: Rey 2001, IV, 1171-1172, *s.v.* mutiler: «v. tr. – 1334; lat. *mutilare* 'retrancher, diminuer', de *mutilus* 'amoindri, diminué, mutilé' 1. (Rare à l'actif).

Ces différents sens sont finalement très proches: le suffixe dénominatif -αζ- exprime ici la section et le radical, ἀκρωτήριον, désigne ce qu'on enlève. À y regarder de plus près, il ne s'agit pas tant d'extrémités que de ce qui dépasse, «toute partie saillante»¹¹⁹ au sens propre comme au sens figuré: la proue des navires, les appendices corporels que sont les éléments du visage ou les membres du corps, les qualités de l'âme ou, dans le cas du passage de Philon concernant le Déluge, toutes les excroissances formées par le relief de la Terre. Cependant, quand c'est au sens figuré qu'ἀκρωτηριάζω est choisi par un auteur, il importe de savoir ce que précisément figure la mutilation évoquée, afin de bien adapter la traduction et surtout de comprendre la pensée de l'auteur en question. Déjà à l'époque impériale, quand les érudits rencontraient des termes d'usage aussi rare que le verbe qui nous occupe, ils étaient confrontés à ce type de problématique. C'est précisément ce qui dut arriver avec l'expression ἡκρωτηριασμένοι τὰς αὐτῶν ἕκαστοι πατρίδας chez Démosthène.

4. LA DÉFINITION D'HARPOCRATION ET LE SENS DE L'IMAGE DE DÉMOSTHÈNE

Les traductions que nous trouvons aujourd'hui de ce passage s'appuient en effet sur une explication du passage donnée par Harpocraton dans son *Lexique des dix orateurs*, preuve qu'au II^e siècle de notre ère, l'emploi d'ἀκρωτηριάζω dans ce discours pouvait poser difficulté aux lecteurs de Démosthène de l'époque. Harpocraton propose l'équivalence suivante: «à la place de 'ayant infligé des outrages': car ceux qui infligeaient des outrages à des individus avaient coutume de leur trancher les extrémités»¹²⁰.

À l'époque d'Harpocraton, il était possible de donner à ἀκρωτηριάζω le sens plus général de «mutiler» ou tout au moins de s'en servir pour qualifier une amputation d'un point de vue abstrait, mais toujours avec l'idée de retrancher une partie d'un tout¹²¹. Néanmoins ici, l'amputation n'est pas très claire, l'image de la mutilation ne va pas de soi, même pour le lecteur éclairé. Si on se reporte aux deux emplois évoqués où le verbe est asso-

Altérer (un être humain ou un animal) dans son intégrité physique, soit en le privant d'un membre ou de quelque autre partie externe du corps, soit en lui infligeant des blessures qui le déforment gravement. Blesser, couper, écharper, estropier [...].

¹¹⁹ Bailly, s.v. ἀκρωτήριον.

¹²⁰ Cf. n. 4.

¹²¹ Mais rien dans notre étude ne révèle d'emploi au sens figuré avant la fin de l'époque hellénistique.

cié, comme dans notre passage, à une collectivité politique, l'allusion est beaucoup plus explicite: le sénat ou Rome ont été amputés de nombreux hommes de valeur¹²². L'idée exprimée correspond tout à fait à l'évolution du sens mis en évidence par l'étude. Ce n'est pas le cas chez l'orateur athénien: on ne comprend pas très bien comment il pourrait être question d'une amputation, ni ce que les politiciens montrés du doigt par Démosthène auraient amputé de leurs patries.

Depuis l'Antiquité et les exégètes de Démosthène, nous savons que l'orateur apprécie particulièrement les métaphores et remplit ses discours d'images de toutes sortes. Que nous dit Démosthène dans les lignes qui précèdent notre passage¹²³? Il insiste sur le fait que les individus qu'il a nommés ont provoqué l'asservissement de leurs concitoyens, de leurs cités et de la Grèce tout entière. Il s'étend sur la corruption de cette classe politique et l'accuse, non pas de mutilation, mais, reprenant une image que tout Athénien de l'époque comprenait, d'avoir désarmé leur cité comme cela se pratique sur une trière arraisonnée.

La seule étude lexicographique ne suffit peut-être pas à confirmer cette hypothèse, mais la lecture de la suite du discours est on ne peut plus claire: Démosthène s'enorgueillit d'avoir lui, au contraire, contribué à l'armement de sa cité¹²⁴. Concrètement, par des travaux de fortification et de terrassement, mais surtout en lui procurant «des armes, des cités, des positions, des ports, des navires, des chevaux, des hommes pour les défendre»¹²⁵ et par des lois lui garantissant des alliés et un approvisionnement continu. Ses adversaires politiques à Athènes et dans les autres cités concernées ont mené, eux, une politique inverse, qui a peu à peu privé la cité de sa force de frappe et l'image de la proue, symbole de la puissance athénienne, fonctionne en ce sens à merveille: ils ont amputé chacune de leurs patries respectives de leur proue, de leur force de combat, livrant à la merci de l'envahisseur macédonien des cités sans capacité offensive ou défensive¹²⁶. Certes toutes les cités auxquelles Démosthène fait allusion ne sont pas des puissances navales, mais l'orateur s'adresse ici à un public athénien, habitué à la métaphore du

¹²² Cass. Dio. LXXVII fr. 6, 1 Boissevain (= LXXVIII fr. 6, 1 Cary = Xiphilin, 329, 14); Philostr. *VA VII* 4. Cf. nn. 100 et 101.

¹²³ Dem. *De cor.* 295-296.

¹²⁴ Dem. *De cor.* 299-302.

¹²⁵ Dem. *De cor.* 299-300: ὄπλα καὶ πόλεις καὶ τόπους καὶ λιμένας καὶ ναῦς καὶ [πολλοὺς] ἵππους καὶ τοὺς ὑπὲρ τούτων ἀμυνομένους.

¹²⁶ L'éperon est l'arme principale de la trière; l'amputer de cet élément, c'est la rendre inoffensive. C'est tout à fait ce qu'entend Hérodote (I 166) quand il dit: «les navires [...] n'étaient plus d'aucun usage: ils avaient leurs éperons tordus (αἱ νέες ... ἔσαν ἄχρηστοι ἀπεστράφατο γὰρ τοὺς ἐμβόλους)». Comme le rappelle Cartault 1881, 71: «à l'époque de la guerre du Péloponnèse, l'arme la plus formidable du navire c'est l'éperon».

navire pour caractériser l'État¹²⁷. Il l'emploie d'ailleurs une autre fois pour accuser Eschine des mêmes fautes dont il blâme ici les politiciens corrompus: «et il n'a pas choisi de faire en sorte qu'elle [la cité] vogue en ligne droite, mais il l'a fait chavirer, couler et a réalisé ce qui était en son pouvoir pour qu'elle tombe aux mains des ennemis»¹²⁸. Trois des verbes employés relèvent du vocabulaire maritime et nous retrouvons l'idée que la mauvaise politique de certains a mené le navire qu'est l'État à sa perte.

5. CONCLUSION

L'étude des occurrences de ἀκρωτηριάζω a permis de mettre en évidence une évolution dans l'usage de ce mot. Nous avons mis en lumière trois phases: d'abord, le verbe n'a été connu que dans un contexte naval, puis, en même temps que ce sens disparaissait, celui d'«amputer des extrémités du corps» faisait son apparition. Enfin, progressivement, l'amputation a pu prendre une dimension plus abstraite, sans que le sens concret en soit cependant occulté. Un obstacle demeure dans l'interprétation de ce verbe: en effet, en l'absence de partie du corps spécifiée, il est très difficile de savoir précisément en quoi l'amputation consistait¹²⁹.

Comment expliquer cette évolution sémantique? À l'époque archaïque et classique, la mutilation corporelle est quasiment absente en Grèce; elle ne s'exprime ni dans le droit, ni dans la vie quotidienne¹³⁰. Elle est réservée

¹²⁷ «Cette métaphore est tout à fait banale» et on la retrouve chez de nombreux poètes et tragiques dès le VII^e siècle av. J.-C., comme chez Alcée (fr. 46, 119 Diehl) ou au V^e siècle chez Eschyle (*Sept.* 1-3, 62-64, 652, 760-761, 795, par exemple), Aristophane (*Vesp.* 29) et chez d'autres encore, cf. Taillardat 1964, 25 avec les références complètes; également chez Platon (*Leg.* 758a ou *Resp.* VII 488a-489a entre autres), cf. Louis 1945, 155-156; Cicéron reprend d'ailleurs abondamment cette comparaison et c'est le mot latin désignant le pilote, *gubernator*, dont est issue en français toute la famille de «gouverner», cf. Bonjour 1982.

¹²⁸ Dem. *De falsa legat.* 250: οὐδ' ὅπως ὀρθῆ πλεύσεται προείλετο, ἀλλ' ἀνέτρεψε καὶ κατέδυσε καὶ τὸ καθ' αὐτὸν ὅπως ἐπὶ τοῖς ἐχθροῖς ἔσται παρασκευάσεν. Il reprend l'image de Soph. *Ant.* 190, qu'il cite en 247.

¹²⁹ Le catalogue présenté ici donne tout de même l'impression générale qu'ἀκρωτηριάζω a été, à l'origine du moins, plutôt destiné à qualifier des ablations faciales (nez, oreilles, langue).

¹³⁰ À l'exception du marquage des esclaves, une mutilation infamante pour les Grecs. L'évocation par Démosthène (*Adv. Timocr.* 140), Diodore (XII 17, 4) ou Élien (*VH XIII* 24) d'une loi archaïque de Locres épizéphyréenne prévoyant l'ablation d'un œil est un cas isolé, au contenu confus et sujet à caution, cf. Link 1992, 13-14; et la réalité historique de la pratique du *maschalismos* n'est pas établie avec certitude, voir Muller 2011.

au mythe et aux populations dites barbares¹³¹. Elle est d'ailleurs souvent incomprise, considérée comme un acte d'*hybris*, digne des despotes ou des tyrans¹³². À l'époque hellénistique, on découvre l'institutionnalisation de cette forme de châtement dans d'autres cultures, en Orient principalement¹³³. Alors se fait sans doute sentir le besoin de trouver un terme générique, évitant de longues périphrases. Une telle conclusion est séduisante et s'adapte parfaitement à la situation révélée par notre documentation. Mais comme nous l'avons déjà rappelé, celle-ci est incomplète et nos conclusions resteront à l'état d'hypothèse.

Quant au concept d'*ἀκρωτηριασμός*, de sanction pénale consistant en l'amputation d'extrémités du corps, il serait intéressant d'approfondir sa fonction et le symbolisme caché derrière ces mutilations¹³⁴. Y a-t-il un lien avec le droit oriental ou faut-il y voir simplement la volonté de priver un individu de son intégrité physique dans ses parties les plus visibles? On le considère souvent comme un trait typique des monarchies orientales, mais n'oublions pas que, chez Homère, le chevrier Mélanthios, qui trahit Ulysse, subit un tel châtement des mains des serviteurs du roi d'Ithaque¹³⁵. Il s'agit certes d'un mythe et non d'un cadre institutionnalisé, mais la portée symbolique de l'acte n'est pas pour autant à négliger.

Enfin, il ne s'agit que d'une étude restreinte à l'un des nombreux mots que connaît le grec pour exprimer l'ablation ou l'amputation. Pour avoir une vision globale, il faudrait compléter ce travail par une recherche sur des termes tels que *κολοβώω*, *ἀποκόπτω*, *ἐκτέμνω*, rencontrés ici, et d'autres encore. Nous aurions alors une image plus complète de l'évolution séman-

¹³¹ De nombreux mythes grecs comportent des exemples d'amputations d'extrémités, mais le contexte est toujours celui d'une vengeance individuelle ou d'un acte de violence extrême: la mutilation n'est jamais le résultat d'un acte codifié. Par ailleurs, le mythe est un lieu de transgression, ce n'est donc pas surprenant d'y voir exprimé ce que la réalité réprouvait.

¹³² C'est sous cet angle qu'Hérodote comprend les amputations d'extrémités corporelles, cf. Muller 2013.

¹³³ Ce n'est pas l'existence de ces pratiques, mais leur codification qu'on découvre dans la pénalité orientale. Les auteurs les présentent désormais non plus comme des signes de l'arbitraire despotique, mais comme des usages relevant d'une législation, cf. Megasth. *FGrHist* 134 F 24; Diod. I 78, 3-5, à propos des lois égyptiennes. Ces usages ont pu influencer les Macédoniens: on pense au supplice subi par Bessos, probablement hérité d'un châtement perse ou encore celui décidé à l'encontre d'Achaïos, évoqués tous deux précédemment. Voir nn. 19 et 20.

¹³⁴ La courte étude de Halm-Tisserant 1998, 23-31, serait à compléter.

¹³⁵ Hom. *Od.* XXII 475-477: «Ils tranchèrent d'un bronze impitoyable son nez et ses oreilles, arrachèrent ses parties génitales, en les distribuant crues aux chiens, coupèrent les mains et les pieds d'un cœur irrité (τοῦ δ' ἀπὸ μὲν ῥίνας τε καὶ οὐατα νηλεῖ χαλκῷ τάμνον, μήδεά τ' ἐξέρυσαν, κυσὶν ὠμά δάσασθαι, χειράς τ' ἠδὲ πόδας κόπτον κεκοτητότι θυμῷ)».

tique du vocabulaire grec de la mutilation corporelle et de ses implications tant anthropologiques qu'historiques.

YANNICK MULLER
Université de Strasbourg - UMR 7044
yannick.muller@ac-strasbourg.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Badian 1985 E. Badian, Alexander in Iran, in I. Gersehvitch (ed.), *The Cambridge History of Iran, II, The Median and Achaemenian Periods*, Cambridge - New York 1985, 420-501.
- Baslez 2012 M.-F. Baslez, Entre dissidence et résistance: la symbolique des supplices dans l'Orient hellénisé d'après les récits juifs de martyre, in A. Rolet (éd.), *Allégorie et Symbole. Voies de dissidence? De l'Antiquité à la Renaissance*, Rennes 2012, 189-207.
- Biffi 2005 N. Biffi, *L'Estremo Oriente di Strabone. Libro XV della Geografia, introduzione, traduzione et commento* (Quaderni di «Invigilata Lucernis» 26), Bari 2005.
- Bonjour 1984 M. Bonjour, Cicero nauticus, in R. Chevallier (éd.), *Présence de Cicéron: hommage au R.P.M. Testard*, Paris 1984, 9-19.
- Cardascia 1969 G. Cardascia, *Les Lois assyriennes*, Paris 1969.
- Carlier - Bouchet 2000 P. Carlier - C. Bouchet, *Démosthène, Philippiques, Sur la couronne. Eschine, Contre Ctésiphon*, Paris 2000.
- Carrière - Massonie 1991 J.-C. Carrière - B. Massonie, *La Bibliothèque d'Apollodore, traduite, annotée et commentée* (Annales littéraires de l'Université de Besançon 443), Paris 1991.
- Cartault 1881 A. Cartault, *La Trière athénienne, étude d'archéologie navale* (BEFAR 20), Paris 1881.
- Chantraine 1968 (2009) P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris 1968 (2009).
- Cohen-Skalli 2012 A. Cohen-Skalli (éd.), *Diodore de Sicile. Bibliothèque Historique. Fragments. Livres VI-X, I*, Paris 2012.
- Diels - Schramm 1920 H. Diels - E. Schramm, *Exzerpte aus Philons Mechanik B. VII und VIII* (Abhandlungen der preussischen Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-hist. Kl. 12), Berlin 1920.
- Diller 1941 H. Diller, *s.v. Philumenos* (7), in *RE XX-1*, 1941, coll. 209-211.
- Dumortier - Defradas 1975 J. Dumortier - J. Defradas (éds.), *Plutarque. Œuvres morales, VII, Première partie. Traités 27-36*, Paris 1975.

- Edelstein - Kidd 1989² L. Edelstein - I.G. Kidd, *Posidonius, I, The Fragments* (Cambridge Classical Texts and Commentaries 13), Cambridge 1989².
- Frazer 1921 J.G. Frazer (ed.), *Apollodorus. The Library*, I, London - Cambridge 1921.
- Furley 1996 W.D. Furley, *Andocides and the Herms: A Study of Crisis in Fifth-Century Athenian Religion* (BICS Suppl. 65), London 1996.
- Giguët 1872 P. Giguët, *La Sainte Bible, traduction de l'Ancien Testament d'après les Septante*, IV, Paris 1872.
- Gorez 1966 J. Gorez, *Philon d'Alexandrie. De Abrahamo* (Les œuvres de Philon d'Alexandrie 20), Paris 1966.
- Halm-Tisserant 1998 M. Halm-Tisserant, *Réalités et imaginaire des supplices en Grèce ancienne*, Paris 1998.
- Heckel 1980 W. Heckel, Alexander at the Persian Gates, *Athenaeum* 58 (1980), 168-174.
- Helmbold 1939 W.C. Helmbold (ed.), *Plutarch. Moralia*, VI, London - Cambridge 1939.
- Hemmerdinger 1959 B. Hemmerdinger, Les papyrus et la datation d'Harpocraton, *REG* 72 (1959), 107-109.
- Jones 1959 H.L. Jones (ed.), *The Geography of Strabo*, VIII, Cambridge 1959.
- Keaney 1991 J.J. Keaney, *Harpocraton, Lexeis of the Ten Orators*, Amsterdam 1991.
- Lemos 2006 T.M. Lemos, Shame and Mutilation of Enemies in the Hebrew Bible, *JBL* 125 (2006), 225-241.
- Lenfant 2007 D. Lenfant, Les fragments d'Hérodote dans les Deipnosophistes, in D. Lenfant (éd.), *Athénée et les fragments d'historiens*, Paris 2007.
- Leroy 2012 P.-O. Leroy, *Du Gange au Tigre: édition, traduction et commentaire du livre XV de la «Géographie» de Strabon*, I, Introduction, édition critique et traduction, Reims Champagne-Ardenne 2012 (diss.).
- Lévy 1995 E. Lévy, *La Grèce au V^e siècle de Clisthène à Socrate*, Paris 1995.
- Link 1992 S. Link, Die Gesetzgebung des Zaleukos im epizephyrischen Lokroi, *Klio* 74 (1992), 11-24.
- Louis 1945 P. Louis, *Les Métaphores de Platon*, Rennes 1945 (diss.).
- Louis 1964 P. Louis (éd.), *Aristote. Histoire des animaux. Livres I-IV*, I, Paris 1964.
- Mathieu 1947 (2002) G. Mathieu (éd.), *Démosthène. Plaidoyers politiques. Sur la couronne, Contre Aristogiton I et II*, IV, Paris 1947 (2002).
- Mette 1978 H.J. Mette, Die «Kleinen» griechischen Historiker heute, *Lustrum* 21 (1978), 5-43.

- Morrison - Coates - Rankov 2000² J.S. Morrison - J.F. Coates - N.B. Rankov (eds.), *The Athenian Trireme. The History and Reconstruction of an Ancient Greek Warship*, Cambridge 2000².
- Morisson - Williams 1968 J.S. Morisson - R.T. Williams, *Greek Oared Ships 900322 B.C.*, Cambridge 1968.
- Muller 2011 Y. Muller, Le maschalismos, une mutilation rituelle en Grèce ancienne?, *Ktèma* 36 (2011), 269-296.
- Muller 2013 Y. Muller, La mutilation de l'ennemi en Grèce classique: pratique barbare ou préjugé grec?, in A. Allély (éd.), *Corps au supplice. Les violences de guerre de l'Antiquité au Moyen-Âge*, Bordeaux 2013.
- Muratori 1740 L.A. Muratori, *Novus Thesaurus Veterum Inscriptionum*, III, Milano 1740.
- Neusner 1973 J. Neusner, *The Idea of Purity in Ancient Judaism. The Haskell Lectures, 1972-1973* (Studies in Judaism in Late Antiquity 1), Leiden 1973.
- Radet 1927 G. Radet, Notes sur l'histoire d'Alexandre, VII: la prise de Persépolis, *REA* 29 (1927), 5-34.
- Radt 2005 S. Radt, *Strabons Geographika. Buch XIV-XVII: Text und Übersetzung*, Göttingen 2005.
- Radt 2009 S. Radt, *Strabons Geographika. Buch XIV-XVII: Kommentar*, Göttingen 2009.
- Rochas d'Aiglun 1882 A. de Rochas d'Aiglun, *Traité de fortification d'attaque et de défense des places par Philon de Byzance*, Paris 1882.
- Taillardat 1965 J. Taillardat, *Les Images d'Aristophane. Études de langue et de style*, Paris 1965.
- Tardieu 1909³ A. Tardieu (éd.), *La Géographie de Strabon*, III, Paris 1909³.
- Touwaide 1994 A. Touwaide, Gallien et la toxicologie, *ANRW* II 37, 2 (1994), 1887-1886.
- Vince - Vince 1926 C.A. Vince - J.H. Vince (eds.), *Demosthenes. Orations 18-19. De corona, De falsa legatione*, II, London - Cambridge 1926.
- Westbrooke 2003 R. Westbrooke (ed.), *A History of Ancient Near Eastern Law*, Leiden - Boston 2003.
- Wright 1987 D.P. Wright, *The Disposal of Impurity. Elimination Rites in the Bible and in Hittite and Mesopotamian Literature* (Dissertation Series 101), Atlanta 1987.
- Yunis 2001 H. Yunis (ed.), *Demosthenes. On the Crown*, Cambridge 2001.
- Zanetti 1740 A.M. Zanetti, *Delle antiche statue greche e romane*, I, Venezia 1740.